

DÉCRET N° 2023-444 DU 26 JUILLET 2023
portant nomination du Sherpa,
Représentant Personnel du Président de
la République au Conseil Permanent de
l'Organisation Internationale de la
Francophonie

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019,
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-567 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires étrangères
- vu** le décret n° 2023-443 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Bureau du Représentant Personnel du Président de la République au Conseil Permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Commission nationale permanente de la Francophonie;
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juillet 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Roger Ikor GLELE AGBOHO** est nommé Sherpa, Représentant Personnel du Président de la République au Conseil Permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie.



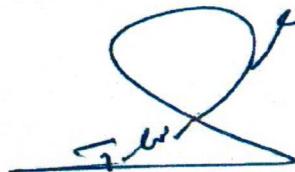
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

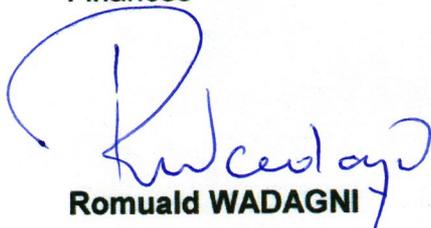
Fait à Cotonou, le 26 juillet 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie et des
Finances



Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat

Le Ministre des Affaires étrangères



Olushegun ADJADI BAKARI

AMPLIATIONS

ORIGINAL 01 - PR 06 - AN 04 - CC 02 - CS 02 - Cour des Comptes - 02 - HCJ 02 - CES 02 - HAAC 02 -
MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE 02 - MEF 02- MAE 2 - autres MINISTERES 20 - JORB 01 - SGG 04 -
CHRONO 01 - ARCHIVES 01 - INTERESSE- -01.